



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Sélestat-Erstein - Canton d'Obernai

COMMUNE DE BLIENSCHWILLER
(67650)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Lundi 24 juillet 2023 à 20 h
Salle du Conseil Municipal

NBRE. DE MEMBRES PRESENTS : 8	EN EXERCICE : 11	DATE CONVOCATION : 18/07/2023
Le Maire :	Jean-Marie SOHLER	
Les adjoints :	Dominique SPITZ,	
Les conseillers :	Roland SCHWARTZ, Carine STRAUB, Stève DRESCH, Jean-Bernard BULBER, Pierre MEYER,	
Absents excusés	Etienne WASSLER, (qui donne procuration à Pierre MEYER) Claudine KIEFFER, Christine FREYERMUTH (qui donne procuration à Jean-Marie SOHLER), Matthieu WASSLER (qui donne procuration à Carine STRAUB),	
Secrétaire de séance	Dominique SPITZ	

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 28 juin 2023
2. Acquisitions de terrains,
3. Création d'un poste d'agent technique contractuel,
4. Divers et communications

D 07 -23-01 : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 28 juin 2023.

D 07 -23-02 : Acquisition de terrains

Monsieur André JONART, propriétaire de deux terrains sur le ban communal, a informé M. le Maire, qu'il désire vendre ses biens.

Il s'agit des parcelles aux lieux-dits :

- « Obergeissenmaettel » section 11 numéro 78 d'une surface de 7,90 ares,
- « Dickheck » section 12 numéro 105 avec 15,90 ares.

Sur présentation par M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu que ces deux parcelles sont mitoyennes de terrains communaux,

**Décide d'acquérir ces deux terrains par acte notarié au prix global de 700 €, plus les frais de notaire,
Charge et autorise Monsieur le Maire à signé les pièces nécessaires à cette transaction.**

D 07 -23-03 : Création d'un poste d'agent technique contractuel

Monsieur Alain SIMON, agent technique titulaire de la commune fera valoir ses droits à la retraite à la fin de cette année.

Son remplacement est à prévoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel permanent, sur un emploi d'agent technique à temps complet, soit 35/35ème à compter du 1^{er} novembre 2023 conformément au code général de la fonction publique,

D'autoriser Monsieur le Maire à définir les modalités et les conditions du contrat en adéquation avec l'emploi précédemment tenu, ainsi que d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2023.

D 07 -23-D 01 : DIVERS : Sivu des Vignes – Maintien de l'organisation actuelle

Les conseillers ont pris connaissance d'un courrier adressé à l'inspectrice académique, signé par les maires des cinq communes qui avaient délibéré sur le RPI des Vignes (Bernardvillé, Blienschwiller, Itterswiller, Nothalten, Reichsfeld).

Dans ce courrier, il est demandé de conserver l'organisation actuelle selon les 2 RPI précédents : celui de Bernardvillé, Itterswiller, Reichsfeld et celui de Blienschwiller, Nothalten.

Le Conseil Municipal de Blienschwiller considère à l'unanimité que la fusion des deux SIVU n'a pas lieu d'être si le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des cinq communes ne se fait pas.

La séance est levée à 21 h 30

Le Maire,
Jean-Marie SOHLER :



Le secrétaire de séance,
Dominique SPITZ :